

Commission d'Echange Stratégique de La Poste du 29 août 2008 :

Evolution du statut juridique de La Poste : Une logique purement financière !

➤ La Poste se moque des Postiers !

Un article du journal Le Monde, daté du 4 juillet 2008, indiquait que La Poste envisageait de changer son statut d'Exploitant Autonome de Droit Public afin soit disant de financer sa croissance à l'approche de la libéralisation du marché du Courrier qui doit intervenir le 1^{er} janvier 2011.

La CFTC avait déjà fait part de son indignation vis à vis des annonces faites, par voie de presse, concernant l'ouverture du capital de La Poste.

Apprendre, par le biais de la presse écrite, ce qui va être mis en œuvre dans son entreprise est pour le moins offusquant. La CFTC et les Postiers ressentent cela comme un coup d'épée dans le dos !

La CFTC :

- s'oppose à la privatisation de La Poste,
- estime que l'organisation actuelle du Groupe a permis et permettra de faire face à l'ouverture du marché à la concurrence
- considère que le projet de changement de statut annoncé est marqué avant tout par une profonde idéologie ultra libérale.

➤ Le statut actuel a permis et permet les évolutions !

Les faits le démontrent amplement, car La Poste :

- a acheté EXAPAQ, ORSID,
- créé le réseau DPD en Allemagne,
- investi en Espagne, en Grèce, en Turquie, au Royaume Uni, en Afrique du Sud,
- vendu EUROPE AIRPORT,
- les partenariats financiers ont été multipliés : Société Générale, Matmut, Crédit Municipal de Paris,
- est présente de manière directe ou indirecte en Océanie, en Amérique du Sud, aux Etats-Unis, en Afrique et en Europe.

Le statut actuel n'a pas empêché La Poste d'entreprendre, depuis 2004, un vaste programme de rénovation de son réseau d'acheminement et de distribution du courrier, ce qui engendre le non remplacement d'environ 10% de son personnel partant à la retraite et ceci tous les ans. Pour une entreprise d'environ 280 000 personnes, les conséquences négatives sur l'emploi sont importantes.

Une ouverture du capital aura pour conséquence :

- d'aggraver les conséquences sur l'emploi,
- sur la présence postale,
- sur les conditions de vie et de travail des Postiers.

Que constate-t-on aujourd'hui, La Banque Postale, après un partenariat sur la monétique, va étendre sa collaboration avec la Société Générale pour les prêts à la consommation. Un nouvel appel d'offre a été lancé pour l'assurance dommages.

Demain, La Poste veut-elle aller au-delà de ces simples partenariats avec la Société Générale. Tout est possible lorsque l'on regarde la vaste concentration bancaire en cours dans la banque de détail.

Un fois de plus, le statut actuel de La Poste lui permis de se lancer dans ses évolutions.

Les traités européens et la Directive européenne n'obligent en aucun cas les entreprises publiques à changer leurs statuts en cas d'ouverture des marchés.

➤ **La Poste mérite un débat national !**

La CFTC exige l'ouverture d'un véritable processus de concertation dans les plus brefs délais, ainsi que l'instauration d'un débat public sur l'avenir du service public postal.

Le préambule de la Constitution indique que le service public national est « la propriété de la collectivité ». Par conséquent, il apparaît normal, pour la CFTC, que les citoyens puissent s'exprimer sur l'avenir de La Poste.

Ce débat peut être ouvert dans le cadre de l'article 11 de la Constitution, suite à la réforme institutionnelle, votée par le Parlement, réuni en Congrès le 23 juillet 2008.

L'article 11 de la Constitution indique que toute « réforme relative à la politique économique, sociale ou environnementale de la Nation et aux services publics qui y concourent » peut motiver une proposition de loi soutenue par un dixième du corps électoral et portée par un cinquième des parlementaires.

La CFTC est prête à s'engager dans toute action qui rassemblerait les différentes composantes sociales de la Nation, qui permettrait d'organiser ce débat national et pourrait déboucher sur une consultation nationale à travers un référendum sur le service public postal.

➤ **L'Etat a fragilisé La Poste !**

La principale raison évoquée pour le changement de statut est d'ordre financier. Le niveau des capitaux propres est insuffisant (3,3milliards d'euros) et l'endettement trop lourd (6,2 milliards d'euros). La CFTC considère que le principal responsable de cette situation est l'Etat.

Au titre de la compensation pour le financement des retraites de ses Fonctionnaires, La Poste a versé à l'Etat 2 milliards d'euros et a, en conséquence, été contrainte d'augmenter sa dette de 1,8 milliard d'euros. La CFTC constate que ces sommes dépassent largement le montant attendu par l'ouverture du capital à hauteur 20 %.

Le Contrat de Service Public entre La Poste et l'Etat signé, en juillet 2008, et couvrant les années 2008 – 2012 est loin d'apaiser nos inquiétudes sur des points importants comme le financement du surcoût des obligations du service universel par exemple.

La **CFTC** considère que, sur de nombreux points importants, pour assurer la viabilité économique et financière de La Poste, dans un contexte de libéralisation débridée, le Contrat de Service Public entre La Poste et l'Etat impose encore et toujours de nombreuses contraintes à La Poste et ne contient que des promesses de l'Etat. Promesses en fonction de travaux ultérieurs et hypothétiques sur de nombreux points.

L'accord qui vient d'être signé, concernant le transport et la distribution de la presse, va demander de gros efforts de productivité à La Poste et malgré l'augmentation des tarifs, ne permettra pas de combler, à notre avis, intégralement le déficit supporté par La Poste.

Le coût des quatre missions de service public : aménagement du territoire, accessibilité bancaire, service universel, transport et distribution de la presse, pèsent environ 1 milliard d'euros dans les comptes de l'entreprise. Et pour couronner le tout, La Poste a versé à l'Etat un dividende de 141 millions d'euros au titre de l'année 2007.

Malgré toutes ces contraintes, La Poste a eu un résultat net de 943 millions d'euros en 2007. Grâce à ce résultat positif, chaque Postier a perçu un intéressement de 93 euros. Combien aurait-il perçu si l'Etat avait joué pleinement son rôle d'actionnaire.

Sans parler de la situation financière de La Poste qui serait largement positive. Sans doute que la volonté de changement de statut ne serait pas à l'ordre du jour aujourd'hui.

Pour la **CFTC**, la principale raison de l'éventuel changement de statut de La Poste est le désengagement de l'Etat, conforté par la Commission européenne qui considère que l'ouverture des marchés est la solution à tous les problèmes.

Indiquer que l'Etat restera majoritaire dans le capital et qu'ainsi les missions de service public seront préservées, est une promesse qui ne tiendra pas très longtemps. Car un Etat même majoritaire dans une société anonyme subira les foudres de la Commission européenne dès qu'il investira un centime dans La Poste au nom du sacro saint abus de position dominante.

Dans la communication interne et externe de La Poste, l'accent est mis sur la « confiance » ...La façon dont les Postiers ont découvert le projet de changement de statut de La Poste n'est pas de nature à l'instaurer ou à la renforcer !

Un autre constat s'impose à la **CFTC**, la communication de La Poste met l'accent sur les chiffres, mais oublie la principale richesse de l'entreprise : les Femmes et les Hommes qui, depuis plus de quinze ans, ont subi les restructurations successives, les réorganisations, l'éclatement des services, les accords sociaux non respectés, les règles de gestion faisant la part belle aux managers locaux, un dialogue social superficiel, des reconversions douloureuses, des conditions de travail dégradées, des mobilités contraintes et souvent forcées, une pression commerciale insupportable, etc.

➤ Construire La Poste de demain !

La CFTC attend de l'Etat, non pas qu'il fragilise La Poste et l'avenir de son personnel (à travers l'actionnariat dont on connaît trop bien les effets pervers), mais qu'au contraire, il assume pleinement son rôle qui est de financer les missions de service public qui sont dévolues à La Poste.

Toutes les actions de la CFTC, durant les mois à venir, consisteront à s'opposer par tous les moyens à la mise en œuvre de tout projet, s'il n'apporte pas, à travers les textes de loi qui devront voir le jour, des garanties essentielles :

- Pour le personnel, de conserver les garanties liées à leurs statuts actuels (Fonction Publique et garanties de la Convention Commune). Ces garanties devront être inscrites dans la loi.
- L'engagement de La Poste d'assurer des emplois pérennes et à temps complet.
- Pour la population, de conserver un service public de qualité (Déjà trop mis à mal ces dernières années) garantissant à tous, sur l'ensemble du territoire, un accès identique à l'ensemble des services de la Poste, à un coût identique pour tous.
- Pour l'entreprise, un véritable statut lui permettant d'assurer de façon stable et durable l'emploi de tous ses personnels et l'accomplissement de l'ensemble de ses missions de service public.

La mutation de l'entreprise ne se fera pas sans les Postières et les Postiers, ni sans la CFTC.

La CFTC combattra toute stratégie purement financière où seuls seraient pris en compte les critères de rentabilité.

La CFTC considère que les Organisations Syndicales doivent être informées et partie prenante sur tous les sujets :

- Volet RH (emplois, statuts du personnel, etc.),
- Garantie et financement du service public,
- Perspectives stratégiques de La Poste,
- Garanties de l'Etat,
- Stratégies internationales,
- Unicité du groupe,
- Diversification des activités.
-

CFTC

vous défendre comme Personne